



sur **ameli.fr**

- ▶ **Je me renseigne sur mes droits et mes démarches** selon ma situation.
- ▶ **Je m'informe avec l'annuaire santé** sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins, infirmier(e)s, masseurs-kinésithérapeutes et établissements de soins.
- ▶ **Je me connecte à mon compte ameli,** mon espace personnel.
- ▶ **J'accède à de l'information santé :** maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



▶ **Plus de renseignements au**

3646

Service gratuit
+ prix appel



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bas-Rhin



Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

JE SUIS INQUIET
SUR MES POSSIBILITÉS
PHYSIQUES À MAINTENIR
ET REPRENDRE MON TRAVAIL
.....

JE RÉALISE
UN BILAN
DE CAPACITÉS
PROFESSIONNELLES



LE BILAN DE CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Le bilan de capacités professionnelles est un programme entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie, qui permet :

- de réaliser une évaluation de mes capacités physiques ;
- d'être accompagné par des professionnels pour faciliter mon maintien dans l'emploi ou ma reprise de travail.

Le but de ce bilan est d'anticiper et de préparer les conditions de mon maintien ou de mon retour dans le monde du travail.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout salarié présentant des troubles de l'appareil locomoteur (troubles musculo-squelettiques, mal de dos...).

EN QUOI CONSISTE LE BILAN ?

Réalisé par de professionnels de santé au sein de l'Institut Universitaire de Réadaptation Clemenceau, le bilan de capacités professionnelles se déroule en une demi-journée, en 4 étapes. Je réalise :



un bilan médical avec
une médecin spécialisé
en médecine physique
et de réadaptation



un bilan de capacités
physiques avec
un ergothérapeute



un bilan
psychologique



un bilan de situation
professionnelle avec
un ergonome ou un
psychologue du travail



À l'issue du bilan, je reçois un courrier de synthèse, également transmis à mon médecin traitant et avec mon accord, à mon médecin du travail.

Des préconisations adaptées seront faites afin que je puisse maintenir mon activité professionnelle.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



J'en parle à mon médecin traitant ou médecin du travail. Il vérifiera si je peux participer au programme et procèdera à mon inscription.



Je prends contact avec l'Ugecam pour déterminer la date de la réalisation de mon bilan de capacités professionnelles.

CONTACTS

**Unité de Prévention de la
Désinsertion Professionnelle**
IURC Clemenceau
45 Boulevard Clemenceau
67000 STRASBOURG



Téléphone :
03 88 21 15 66



Courriel :
bilan.pro@ugecam.assurance-maladie.fr



www.ugecam-alsace.fr

Retrouvez la vidéo
de présentation ici :



Le bilan de capacité professionnelle
est une prestation du Groupe :

